



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 103155

Texte de la question

Mme Chantal Guittet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la question des perturbateurs endocriniens et les autres toxiques menaçant la santé des consommateurs. En 2013 l'OCDE a mis en garde les États sur les dangers des perturbateurs endocriniens et les a appelés à prendre des mesures urgentes. En 2015 la Cour de justice européenne a condamné la Commission européenne qui n'avait pas répondu à la demande, remontant à 2009, du Parlement visant à définir réglementairement les perturbateurs endocriniens avant 2013. Les nanoparticules, les pesticides et les additifs sont eux aussi source de danger. Le principe de précaution devrait conduire à prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de la santé des consommateurs. Aussi elle lui demande si le Gouvernement entend faire adopter un calendrier progressif de réduction des différents perturbateurs endocriniens, interdire les additifs et nanoparticules reconnus ou suspectés d'être toxiques, réduire de manière drastique les pesticides.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Guittet](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103155

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 février 2017](#), page 1558

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)